

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 10 (1881)
Heft: 12

Artikel: Petit traité de logique : dialectique [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- | | | |
|--------------------|---|--|
| Calcul intuitif. | } | e) Enfin, répétition des mêmes exercices d'une manière générale et abstraite. |
| | | f) Plus tard, on opérera en même temps au tableau noir pour apprendre les chiffres aux enfants. |
| Calcul mental. | } | 3° Il faut pouvoir montrer aux enfants les mesures métriques et les familiariser avec les rapports des mesures de longueur, de surface, de contenance, etc. |
| | | 4° Pour les fractions, commencer par l'intuition et suivre à peu près les mêmes exercices que pour la numération. |
| | | 1° Choisir de préférence des problèmes moraux ou se rapportant aux occupations futures de l'enfant ou aux branches qu'il étudie. |
| | | 2° En général (surtout dans la méthode Zæhringer), préparer soigneusement à l'école la solution des problèmes donnés en devoir. |
| Méthode Zæhringer. | } | 3° La correction commune sera faite plus volontiers par les plus faibles élèves. |
| | | 1° Le faire marcher de front avec le calcul écrit. |
| | | 2° Il devra rouler sur les mêmes règles que le calcul écrit. |
| | | 3° Faire opérer toujours sur des quantités et non sur des chiffres. |
| | | 4° Faire répéter par l'élève l'énoncé du problème et lui laisser le temps de réfléchir. |
| | | 5° Utiliser plus tard les abréviations convenables et au commencement, s'il en est besoin, s'aider du tableau noir pour la décomposition décimale des nombres. |
| Problèmes. | } | 6° Il est indispensable que les élèves connaissent bien leur livret. |
| | | 1° Méthode inventive : faisant trouver par l'enfant lui-même les règles à appliquer. |
| | | 2° Le maître doit préparer en classe chaque série de problèmes nouveaux. |
| | | 3° Au maître appartient le devoir de donner la théorie. |
| | | 4° Les problèmes doivent être soigneusement corrigés. |

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE

Dialectique (Suite.)

CHAPITRE DEUXIÈME ¹

DU JUGEMENT

10. Après avoir produit plusieurs idées, l'entendement, qui est essentiellement actif, les compare aussitôt entre elles par le moyen d'un acte réflexe, qui consiste à les percevoir simultanément.

¹ La fin du premier chapitre paraîtra dans le prochain numéro.

ment et sous un point de vue commun. S'il découvre, entre les idées ainsi comparées, un rapport d'identité, il les réunit de manière à n'en faire plus qu'une seule idée, et l'on a le *jugement affirmatif*; si, par contre, il observe un rapport de non identité, les idées sont séparées, et le *jugement est négatif*. Il suit de là que le jugement peut se définir : *un acte par lequel l'entendement combine les idées en énonçant leur identité, ou les sépare en les déclarant non identiques*. Les éléments essentiels du jugement sont, en définitive, *deux idées, une perception réflexe, une affirmation*.

Des deux idées que renferme le jugement l'une est dite le *sujet* : c'est celle qui est communément la plus concrète et la moins étendue, et à laquelle le jugement tout entier se rapporte; l'autre est dite l'*attribut*, parce qu'elle est attribuée ou rapportée au sujet dont elle exprime quelque propriété, quelque manière d'être. L'attribut a, du moins ordinairement, plus d'extension et moins de compréhension que le sujet.

La perception du rapport entre le sujet et l'attribut se faisant par un acte réflexe, ils s'ensuit que les animaux sont incapables de former des jugements proprement dits, car la faculté de réfléchir leur manque complètement. Tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'ils associent, sous l'influence de l'instinct, leurs sensations et les impressions sensibles conservées dans leur mémoire.

Ce n'est pas par un acte distinct de la perception des idées que l'entendement saisit leur identité ou leur non identité; comme elles ont ce rapport par elles-mêmes, en vertu de leur propre nature, il suffit que l'entendement les perçoive telles qu'elles sont, pour qu'il voie si elles sont identiques, ou si elles ne le sont pas.

La perception des idées et du rapport qu'elles ont entre elles ne suffit pas pour constituer le jugement; il faut de plus l'affirmation, qui est une adhésion de l'esprit, une espèce de sentence, un acte positif qui a pour résultat la synthèse du sujet et de l'attribut quand le jugement est affirmatif, et la division ou l'analyse quand le jugement est négatif. Il y a, en effet, une véritable affirmation même dans le jugement négatif; seulement cette affirmation porte alors sur un rapport de non identité ou d'opposition.

11. La comparaison des idées exige que l'entendement les perçoive en même temps *sous un point de vue commun*. Ce point de vue commun, qui s'étend à toutes les idées, puisque toutes, sans exception, peuvent être comparées entre elles, n'est autre chose que la notion de l'*être*. Car que l'on prenne n'importe quelle idée : il est certain qu'en la soumettant à l'analyse, on y découvrira l'être pénétrant intimement l'idée tout entière ainsi que chacune de ses parties. D'ailleurs, une idée qui ne contiendrait pas implicitement l'être, n'exprimerait *rien*, et, par conséquent, ne serait pas une idée. Pour indiquer cette propriété de

la notion de l'être, en vertu de laquelle elle se trouve dans toutes les autres notions et ne peut être restreinte par les limites d'aucun genre, on dit qu'elle est *transcendentale*.

C'est donc au point de vue de l'être que le sujet et l'attribut sont comparés dans le jugement. Or, la première propriété de l'être, celle qui lui est le plus intimement unie et que l'on n'en saurait séparer, c'est l'*unité*. Par conséquent, en énonçant l'être à la fois du sujet et de l'attribut, on exprime leur unité, ou, ce qui revient au même, leur *identité*. Par la même raison, la négation de l'être par rapport au sujet et à l'attribut, c'est la négation de leur identité. Voilà pourquoi l'identité et la non identité du sujet et de l'attribut dans le jugement sont toujours exprimées par le verbe *être*, énoncé tantôt séparément, tantôt contenu implicitement dans un autre verbe à un mode personnel.

12. Le jugement, acte de l'entendement, se traduit extérieurement par la *proposition*, qui se définit : *une locution par laquelle on énonce une chose d'une autre*. Toute proposition renferme trois termes, dont le premier exprime le sujet, le second l'attribut et le troisième le verbe être ou la *copule*. Quand les trois termes sont exprimés séparément, la proposition est dite *explicite*. Elle est *implicite* toutes les fois que plusieurs parties du jugement sont rendues par un seul mot. Si l'un des termes de la proposition est omis ou sous entendu, elle s'appelle *elliptique*. La proposition : *Dieu existe* est implicite, parce que la copule est renfermée dans l'attribut. Il en est de même de cette autre proposition : *Dieu est*, dans laquelle l'attribut est réuni à la copule. Pour rendre explicite l'une et l'autre de ces propositions, il faudra dire : *Dieu est existant*. La proposition n'est elliptique que si l'un de ses termes est réellement sous entendu, c'est-à-dire nullement exprimé. Ainsi lorsque à la question : *Qui a créé l'univers ?* Je réponds : *Dieu*, ma réponse est une proposition elliptique, parce que la copule et l'attribut n'y sont pas exprimés.

Une phrase, un discours contient, en général, autant de propositions qu'on y peut distinguer de verbes à un mode personnel. L'on doit observer toutefois qu'il y a des propositions *composées* ; ce sont celles qui renferment plusieurs sujets ou plusieurs attributs, de même celles qui résultent de plusieurs propositions reliées entre elles par quelque rapport. Les propositions composées les plus importantes sont les suivantes :

a) La proposition *conditionnelle*, qui renferme deux propositions partielles ou deux membres, dont l'un exprime une condition et s'appelle l'*antécédent*, l'autre énonce ce qui dépend de la condition et s'appelle le *conséquent* ; le rapport de condition est indiqué ordinairement par la conjonction *si* ;

b) La proposition *disjonctive*, dont les membres sont séparés par un rapport d'opposition ; il faut que l'un des membres soit vrai et que l'opposition soit complète, c'est-à-dire qu'on ne puisse concevoir d'autres membres que ceux qui sont énoncés ;

c) La proposition *copulative*, qui énonce que deux attributs ne peuvent convenir en même temps au même sujet.

Le sujet et l'attribut de la proposition peuvent être des termes simples formés d'un seul mot, ou bien des termes *complexes* qui résultent de plusieurs mots et contiennent parfois des propositions entières.

On appelle propositions *modales* celles qui indiquent *comment* l'attribut se rapporte au sujet, et dans lesquelles il y a, par conséquent, un *mode* qui affecte la copule. Exemple : Dieu est *nécessairement* juste.

13. La *quantité* d'une proposition est la même chose que l'extension de son sujet. Ainsi la proposition peut être *universelle*, *particulière*, *singulière*, selon que son sujet est un terme universel, particulier ou singulier. La proposition *indéfinie* est celle dont l'extension ou la quantité n'est pas exprimée. En général, les propositions indéfinies sont de fait universelles chaque fois qu'elles énoncent des choses en soi nécessaires.

Il faut distinguer aussi les propositions *collectives* et les propositions *distributives* ; les premières s'énoncent de plusieurs objets considérés tous ensemble, les autres, par contre, de plusieurs objets pris séparément. Ordinairement le sens de l'attribut indique si la proposition doit s'entendre collectivement ou distributivement.

Quand la proposition est affirmative, l'attribut est ordinairement particulier, parce que son extension étant ramenée à celle du sujet qui est plus concret, se trouve limitée et restreinte. Par contre l'attribut des propositions négatives est toujours universel, car la vérité de la proposition exige qu'il ne convienne en aucun cas au sujet. De là les règles à observer dans la *conversion* des propositions. Convertir une proposition, c'est la renverser de telle sorte que l'attribut devienne le sujet, et le sujet l'attribut, sans que la vérité de la proposition ait à en souffrir. Il faut se garder de donner aux termes de la proposition *convertie* plus d'extension qu'ils n'en ont dans la proposition *à convertir* ; ce qui nous amène aux conclusions suivantes :

a) Une proposition universelle affirmative ne peut généralement se convertir qu'en une proposition particulière, car l'attribut de la proposition affirmative étant particulier, ainsi qu'il a été dit, il doit conserver son extension en devenant le sujet de la proposition convertie. Il n'y a d'exception que pour les propositions dont l'attribut est la définition ou l'équivalent du sujet.

b) Une proposition particulière affirmative se convertit en une autre proposition particulière.

c) Une proposition universelle négative peut se convertir soit en une proposition universelle, soit en une proposition particulière. En effet, l'attribut étant universel, peut, en devenant sujet, garder toute son extension ou la restreindre.

d) Une proposition particulière négative ne peut être convertie, parce qu'il y aurait toujours, dans la proposition convertie, un

terme (l'attribut) ayant plus d'extension que dans la proposition à convertir.

14. De même que les idées, les propositions peuvent être opposées entre elles. A cet effet, le sujet et l'attribut doivent rester les mêmes, tandis que l'une des propositions est affirmative, l'autre négative. De là deux sortes d'opposition : la *contradiction* et la *contrariété*. Deux propositions sont *contradictaires* lorsque l'une affirme ou nie juste ce qu'il faut pour détruire la vérité de l'autre, en sorte qu'entre les deux l'on ne puisse concevoir de milieu. Ainsi, supposé que l'on ait une proposition universelle affirmative, on devra lui opposer, pour avoir la contradictoire, une particulière négative. Exemple : « Tous les hommes sont heureux — quelque homme n'est pas heureux. » N'admettant pas de milieu, les contradictoires ne peuvent être à la fois vraies ou fausses ; mais il faut nécessairement que l'une soit vraie et l'autre fausse.

Les propositions sont *contraires* lorsque l'une affirme ou nie plus qu'il ne faut pour détruire la vérité de l'autre, de telle sorte que l'on puisse concevoir des propositions intermédiaires. Deux propositions universelles, l'une affirmative, l'autre négative, sont contraires. Exemple : « Tous les hommes sont heureux — aucun homme n'est heureux. » Entre ces deux propositions extrêmes nous pouvons concevoir les deux propositions intermédiaires suivantes : « Quelque homme est heureux » et « quelque homme n'est pas heureux. » Les deux contraires ne sauraient être à la fois vraies, elles peuvent être toutes deux fausses et alors la vérité est dans les propositions intermédiaires.

(A suivre.)

Leçons de choses et musée scolaire.

II.

Depuis la publication de notre premier article, nous avons reçu un certain nombre de plans et catalogues de musées scolaires, qui n'ont fait que confirmer nos vues primitives. En échange, nous avons adressé le plan du musée scolaire tel que nous le concevons, à M. le Dr Saffray et à M. Lucien Cazals, auteur du *Musée des écoles primaires rurales*. M. le Dr Saffray trouve notre musée très pratique ; M. Cazals nous écrit entre autres ces lignes, que nous aurions mauvaise grâce de ne pas reproduire : « Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur, du plan que vous avez adopté pour votre musée scolaire, tant pour ce qui concerne le meuble que pour ce qui est de la disposition et du choix des objets qu'il renferme..... »

M. Tourasse, à Pau (Basses-Pyrénées) à qui nous avons aussi communiqué notre plan, nous répond par l'envoi de son projet.

Aux yeux de M. Tourasse, un musée scolaire idéal devrait comprendre en nature ou figurés les types suivants :

1. Les principales races humaines ;
2. La série évolutive des vêtements, des armes, des habitations, des monuments, en quelques tableaux ;